



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **26 octobre 2022**

Date de convocation : 20/10/2022

Date d'affichage : 27/10/2022

Étaient présents : Alain SÉVÈQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Michel DUPONT, Evelyne MASSICOT, Jean-Charles ENOT, Cyril CRESPIAN, Hervé BRIXTEL, Lydie TANAY, André BULUCUA, Claudine MIDI, Géraldine PAING, Christelle PERRUAUX, Elodie HAUTOT, David DELATTE, Guillaume CLAYE, Christophe FOUILLEUL, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Elisabeth LEGRAND (pouvoir à Lydie TANAY), Emilie MARIE (pouvoir à David DELATTE), Yingying LECLERC (pouvoir à Michel DUPONT), Yolande MARIE (pouvoir à Claudine MIDI), Nathalie BLOUET, Olivier DUVAL, Guillaume MARTIN, Anne-Lise CHAMPVALONT, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Christophe FOUILLEUL** a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 est adopté **à l'unanimité sans observation** (21 voix pour).

DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2022/10/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES À TEMPS COMPLET.

Rapporteur : Alain SEVÈQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (21 voix pour) :

- De créer, à compter du 01/11/2022, un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet aux grades suivants :

Assistant de conservation

Ou

Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Ou

Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

- De préciser que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'assistant de conservation du patrimoine.
- Les crédits sont inscrits au budget 2022 au chapitre 012 – article 64 111.
- La suppression de l'emploi de bibliothécaire sera soumise, après avis du comité technique du centre de gestion de la Manche, à une délibération ultérieure.

DÉLIBÉRATION N°3.3/2022/10/02 – MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'AGNEAUX À L'ENSEMBLE CLASSIQUE BRIOVIÈRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Rapporteur : Alain SEVÈQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (21 voix pour), le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°8.9/2022/10/03 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITIONS ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA COMMUNE D'AGNEAUX.

Rapporteur : Cyril CRESPIAN – 7^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (21 voix pour) d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°6.1/2022/10/04 – EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AGNEAUX.

Rapporteur : Jean-Charles ENOT – 6^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (21 voix pour) le conseil municipal :

- Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 à 6h00 à l'exception des abords des ronds-points, des plateaux et du parking de la salle des fêtes dès l'intervention sur le réseau sera réalisé.
- Décide que l'extinction des lanternes sur la place Edmond PIEDAGNEL, la place de l'Avenir, le parking du complexe sportif sera programmée de 0h00 à 6h00.
- Accepte une participation de la commune de 6 350 € TTC.
- Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Information au conseil municipal : Monsieur le Maire a pris le 28 septembre l'arrêté n°193/2022 portant virement de crédits de paiements, en section de fonctionnement du chapitre 67 au chapitre 65, pour un montant de 750 € et en section d'investissement – chapitre 21 – de l'opération 114 à l'opération 115 pour un montant de 500 €.

- Information au conseil municipal : Mme LELARGE Jeannine est sur la liste jury criminel pour 2023.

Fin de la séance à 20h40